

SOUSSION CHIMIQUE RESULTATS DE L'ENQUETE 2015

DEFINITION

La soumission chimique (SC) est l'administration à des fins criminelles (viol, actes de pédophilie) ou délictuelles (violences volontaires, vol) de substances psychoactives (SPA) à l'insu de la victime ou sous la menace.

Les cas ne répondant pas à cette définition entrent dans la catégorie « vulnérabilité chimique » qui désigne l'état de fragilité d'une personne induit par la consommation **volontaire de SPA la rendant plus vulnérable à un acte délictuel ou criminel**. On note les vulnérabilités par consommation de substances non médicamenteuse (SNM), substances médicamenteuses (SM) ou les deux à la fois (SM + SNM).

ENQUETE

En octobre 2003, l'Afssaps/ANSM a mis en place une enquête nationale afin d'obtenir des données exhaustives sur les cas de SC. Dans ce cadre, une mise au point sur l'usage criminel des produits psychoactifs a été adressée aux médecins et un protocole national d'enquête a été établi.

Il s'agit d'une enquête prospective annuelle ayant pour objectif d'identifier les substances en cause, de définir les contextes des agressions et les *modus operandi* des agresseurs. Ainsi, elle nécessite obligatoirement des analyses toxicologiques dans des matrices biologiques dont les prélèvements doivent être réalisés dans des délais acceptables.

RESULTATS

En 2015, diverses structures ont participé à cette étude dans la déclaration des cas :

- 472 observations ont été notifiées essentiellement par :
 - Des laboratoires d'analyses toxicologiques experts médico-judiciaires dans 286 cas (61%)
 - Des urgences médico-judiciaires dans 144 cas (31%)
 - Des services hospitaliers autres dans 20 cas (4%)

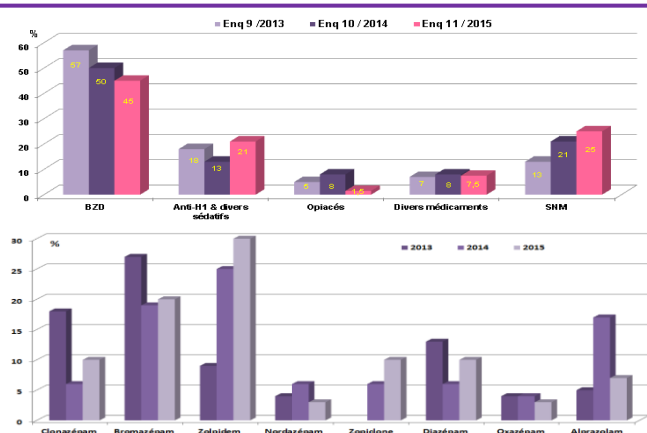
Après analyse, ont été retenus pour étude :

- 364 cas (diminution de 20% par rapport à 2014) répartis en :
 - 49 cas (14%) de SC vraisemblables (14% en 2014)
 - 201 cas (55%) de SC possibles (57% en 2014)
 - 114 cas (31%) de vulnérabilité chimique (29% en 2014)
- 314 cas (86 %) ont déposé plainte
- 59% des cas sont d'origine francilienne

SOUSSION CHIMIQUE VRAISEMBLABLE

Victimes : 49 victimes ont été identifiées dont 7 enfants de moins de 15 ans

- Prédominance féminine (80% / 39) avec un sex-ratio de 0.25
- Elles sont âgées de 5 mois à 91 ans avec une de médiane de 25 ans ; on dénombre 16 victimes mineures
- Elles (> 13 ans) ont consommé volontairement de l'alcool dans 50 % des cas et/ou du cannabis dans 16%.
- Une amnésie est décrite dans 64% (28 / 44 victimes de plus de 10 ans)
- Les faits relevés sont :
 - Une agression sexuelle (AS) seule (55% / 27 cas), associé à un vol (4% / 2 cas)
 - Un vol/cambriolage (14%/ 7 cas)
 - Une maltraitance (8% / 4 cas), sédation (8%/ 4 cas),
 - Une tentative de SC (10%/ 5 cas)



La famille des benzodiazépines et apparentés (BZD) prédomine toujours, avec en tête le zolpidem, suivie par les SNM.

Parmi les sédatifs divers, la doxylamine (36%/5 cas) arrive en tête.

Les SNM (17 mentions) sont représentées par le MDMA (5 cas), la cocaïne (5 cas), le GHB (4 cas), l'alcool (2 cas) et le cannabis (1 cas).

VULNERABILITES CHIMIQUES

	Vulnérabilité par SNM (82 cas)	Vulnérabilité SM +SNM (28 cas)	Vulnérabilité par SM
Victimes	72 de sexe féminin (88%)	25 de sexe féminin (89%)	4 de sexe féminin
Age moyen	25,5 ans (13–53), 12 mineurs	36,9 ans (15-72), 1 mineure	22,3 ans (16-34), 2 mineures
Agressions	AS (66 cas/80%), vol (11), AS + vol (4)	AS (22 cas/79%), vol (2), AS + vol (4)	AS (4 cas / 100%)
Amnésie	47 cas (53%)	11 cas (39%)	1 cas
SNM	Alcool (81 cas/99%), cannabis (30 cas/37%), cocaïne (7), MDMA/amphét (4), ayahuasca (1)	Alcool (25 cas/ 89%), cannabis (11 cas/ 39%), cocaïne (5), MDMA (1)	Aucun

Le profil des victimes, les faits et les SPA utilisées sont similaires aux précédentes études. Cependant, en raison des mesures prises pour limiter l'usage détourné du clonazépam, ce dernier occupe la 3^{ème} position comme la zopiclone et le diazépam. Le zolpidem reste en tête, suivi du bromazépam. Le GHB demeure toujours rare.

L'équipe du CEIP-A de Paris remercie l'ensemble des partenaires pour leur participation depuis plusieurs années : les laboratoires de toxicologie publics et privés, les services médico-judiciaires et les réseaux des vigilances.

Document réalisé avec le soutien de l'Ansm